

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **28 mai 2020** à **20h00**

N° délibération
D2020-03-13

Date de convocation
22 mai 2020

Date d'affichage
22 mai 2020

Nombre de conseillers

<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Absents exc.</i>	<i>Absents</i>	<i>Votants</i>
15	14	1	0	15

Etaient présents

M. WOLLJUNG Serge	Mme LUBNAU Dominique	Mme WAGNER Mirèse
M. MULLER Jean-Marie	M. FALLITO Giovanni	M. BOULANGE Philippe
Mme PIQUEMAL Anne	M. GIRARD Guy	M. PEREZ Thomas
Mme MARTIGNON Sonia	Mme CAISSUTTI Claudie	Mme KRÄWER Alice
M. POINSIGNON Gilles	M. MARTIN Michel	

Était absente excusée

Mme PECYNA Carole Pouvoir à Mme MARTIGNON Sonia

Objet : **Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) présidée par le Maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la Commission Communale des Impôts Directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes : un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 28 juillet 2020.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **PROPOSE** la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants comme suit :

	Commissaires titulaires proposés	
Président	WOLLJUNG Serge	7 rue Haie le Bailly 57530 SILLY-SUR-NIED
Titulaire	GIRARD Guy	26 route de Sarrebruck 57530 SILLY-SUR-NIED
Titulaire	MARTIN Michel	14 rue du Haut Buisson 57530 SILLY-SUR-NIED
Titulaire	MARTIGNON Sonia	13 clos de Plaisance 57530 SILLY-SUR-NIED
Titulaire	POINSIGNON Gilles	15 rue du Haut Buisson 57530 SILLY-SUR-NIED
Titulaire	CAISSUTTI Claudie	10 rue Principale 57530 SILLY-SUR-NIED
Titulaire	BELLOY Florian	33 route de Tragny 57580 LUPPY

	Commissaires suppléants proposés	
Suppléant	DAUMAIL Martine	6 rue Haie le Bailly 57530 SILLY-SUR-NIED
Suppléant	OLEKSIUK Nicolas	20 rue du Fleuri Pré 57530 SILLY-SUR-NIED
Suppléant	MULLER Jean-Marie	6 place des Chenevières 57530 SILLY-SUR-NIED
Suppléant	BOULANGE Philippe	15 Allée Cerisier Agathe 57530 SILLY-SUR-NIED
Suppléant	LUBNAU Dominique	27 rue du Haut Buisson 57530 SILLY-SUR-NIED
Suppléant	RISSE Benoit	Ferme de Vaudreville 57645 RETONFEY

Fait à Silly-sur-Nied, le 28 mai 2020
Serge WOLLJUNG, Maire de Silly sur Nied

Signature et cachet

